



Tél : 04.68.74.10.01

Mairie-esperaza@wanadoo.fr

## COMpte Rendu Du Conseil Municipal

MARDI 19 JANVIER 2021

Centre Culturel Basset de Nattes

Espéraza

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 8	: Nombre des Membres Votants : 12	Date de la convocation : 13/01/2021
---	-----------------------------------	--------------------------------------	--

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf Janvier, le Conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULA Christian, Maire.

**PRESENTS** : M. SOULA C. - M. MORANDI J.- Mme DUFIS Y.- Mme PONS M-A. - M. BOUCABELLE F.-Mr FRO-MILHAGUE O.- Mme ANDREWS. - Mme GRAND C

**PROCURATIONS** : M. FIEDOS J. à Mr SOULA C. - Mme MARTIN M-C à Mr MORANDI J. - Mme LE MORVAN J. à Mme DUFIS Y.- - M. COUE E. Mme GRAND C

**ABSENTS/EXCUSE (E)S** : Mme ALBERO C.- M.SAN MARTIN G -FERRER J.- M. LUCATO M - Mr RUMEAU H.- Mme LEMEUX P.- M. CAZAUD P.

Le quorum atteint, en application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, jusqu'au 16 février 2021 : le quorum est abaissé à un tiers

Mme DUFIS Y, volontaire est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée. Le conseil débute à 17H00 et s'achève à 18h30

-----O-----

**Information :****Présentation de la situation financière de la commune**

*Mr Christophe CHAMBON, trésorier payeur présente la situation financière de la commune*

*Le bilan financier est présenté jusqu'à fin 2019, l'exercice 2020 n'étant pas clôturé.*

*Mr CHAMBON, après avoir présenté les grands principes du budget :*

*2 sections : Fonctionnement et Investissement, chaque section comportant des dépenses et des recettes.*

*Il compare les chiffres de la commune (en euro par habitant) aux communes de mêmes strates (même nombre d'habitant) au niveau départemental et national.*

**Fonctionnement- Recette :**

Les recettes de la commune sont essentiellement composées :

Des ressources fiscales (Taxe Habitation, Taxe foncière, Taxe foncière non bâtie) La commune est légèrement au-dessus de la strate, ce qui signifie que les impôts sont plus élevés que la moyenne

Les dotations de l'Etat, ici la commune perçoit plus que la moyenne.

En général, les recettes au-dessus de la moyenne

**Fonctionnement- Dépenses**

Pour les charges générales, (électricité, téléphone, carburants, maintenance, assurance.) La commune est au-dessous des communes similaires du département, par contre elle est nettement au-dessus des communes similaires au niveau national, le payeur évoque ici peut être un moyen de baisser ces dépenses.

En ce qui concerne les charges de la masse salariale, le bât blesse, 567 euros par habitant, contre 381 € au niveau du département et ... 275 € au niveau national. La maîtrise de la masse salariale doit être impérativement un objectif majeur.

Pour les autres charges, la commune est en dessous des strates, mais ces charges restent anecdotiques.

*Conclusion : La commune perçoit plus que la moyenne de la strate, mais en contrepartie elle dépense beaucoup plus*

**Investissement :**

Les recettes sont essentiellement composées de l'emprunt, des subventions, mais aussi de la capacité d'autofinancement ou épargne brute.

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

Le payeur relève une irrégularité de cette épargne, avec une hausse en 2017 due au transfert de 450 000 € du budget eau qui fausse la santé de la commune et la recette exceptionnelle de la vente du plan B en 2019 de 100 000 €

Un effort sur la section de fonctionnement permettant de dégager plus d'épargne brute, autoriserait le financement d'investissements supplémentaires. A l'inverse, une réduction de l'épargne brute contraint à une réduction des investissements.

Le payeur note qu'en 2015 (moins 18000) et 2016(moins 61000), l'épargne était négative, elle est remontée en 2017 grâce uniquement au transfert du budget eau. + 422 000, pour baisser considérablement à nouveau en 2018 : +11 000, et remontée en 2019 à +172 000 grâce à la vente du plan B, qui reste une recette exceptionnelle. Ces effets « YoYo » démontrent une instabilité, et empêche d'envisager sereinement des projets d'investissement, cela a aussi une incidence sur la relation avec les banques qui sont attentives à la régularité de l'épargne brute pour accorder des prêts.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles dépendent de ce qui a été évoqué, c'est un cercle vertueux, plus la commune dégagera de l'épargne, plus elle pourra investir. A moins d'emprunter ce qui a été fait en 2015 (500 000 €) et en 2018 (178 158 €). Le remboursement des emprunts s'élève à 140 000 euros par an pour la totalité des emprunts.

L'emprunt et l'endettement : l'encours de la dette est de 895 000 € au 31 décembre 2019.

L'autofinancement sert en priorité à payer les emprunts (dépense obligatoire)

Fin 2019, le chiffre est de 172 000 € (72000 € si on ne tient pas compte de la vente du plan B)

Ce chiffre de 72000€ peut servir de référence pour le remboursement de la dette, et donne au travers de calcul réglementaire plus de 11 ans pour rembourser la dette, ce qui est élevé.

Conclusion : Les leviers ne sont pas nombreux : augmenter les impôts, rentrer des recettes, emprunter...

Serrer les dépenses de fonctionnement pour dégager plus d'épargne.

Un bilan financier qui laisse présager au moins deux années difficiles.

#### Délibérations :

- 1- Création et indemnités d'un poste de conseiller municipal délégué au développement économique.

*Au vu des grands projets (Bourg centre, petite ville de demain, photovoltaïque...) le maire souhaiterait que la commune puisse se reposer sur un élu disponible pour le suivi du développement économique, il propose de créer un poste de conseiller municipal délégué au développement économique, avec une indemnité de fonction identique aux adjoints. Jérôme Morandi est proposé.*

**UNANIMITE**

- 2- Autorisation d'Engagement de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021

*En ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :*

#### 2A- Budget Général

D	DEPENSE Investissement	Vote 2020	Plafond maximum autorisé 25 %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 855	1713.75
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 572	8643
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	75 748	18 937

#### 2B -Budget Eau et Assainissement

D	DEPENSE Investissement		Plafond maximum autorisé 25 %
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70 000	17500
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	373 0.67	93 427.66

**UNANIMITE**

Christian SOULA  
Maire d'ESPERAZA